

articule

conclusion du projet

pôle artistique 4001 Berri

ordre du jour

1. Introduction + brise-glace (15 mins)
2. Examen du document sommaire + Q&R (20 mins)
3. Présentation de la page Web du projet de déménagement
4. Discussion sur les besoins en matière d'accessibilité en groupes (15 mins)
5. Discussion ensemble (30 mins)
6. Conclusion (5 mins)

document sommaire

Ce document a été rédigé par le Comité Arc-en-ciel et le coordonnateurice à l'administration afin de résumer les perspectives des membres participants lors de l'assemblée sur la proposition de déménagement du centre d'artistes articulé vers le 4001 Berri, le 24 février 2024 dernier.

Ce document présente les prochaines étapes et une résolution finale, à laquelle les membres sont invités à contribuer avant d'être adoptée par le Conseil d'administration.

Objectifs de la réunion

Rassembler les résultats de l'assemblée publique et du sondage initial

Annoncer la résolution finale qui sera adoptée par le Conseil d'administration

Invitation à formuler les derniers commentaires et contributions à la résolution

Présenter les prochaines étapes

1.

sondage

2. conception de
processus

3. Assemblée Générale

4. Assemblée de
conclusion

**résumé du processus et des résultats des
différentes consultations**

accessibilité et inclusion

rénovations pour
l'accessibilité
universelle

Siège représentatifs
des besoins en
accessibilité au sein
du CA

Sécurité face au
COVID

Intimidation

autonomie and identité

Deux options pour le
plan des galeries et des
bureaux

Séparation entre les
organismes priorisant les
personnes blanches

défis et faisabilité

Établir confiance et unité tout en défendant nos valeurs dans le bâtiment.

Navigation des ententes juridiques, surtout si nous voudrions quitter l'immeuble dans le futur.

processus de prise de décision pour le Conseil du 4001 Berri

Définir des valeurs de la gestion du bâtiment, des protocoles de résolution des conflits et des politiques de RH qui élargissent nos espaces anti-oppressifs au-delà des murs d'article.

sièges désignés au sein du CA, représentant·e·s des groupes démographiques spécifiques.

prochaines etapes

continuation des réunions du
4001 Berri.

résolution formelle



Un membre du comité Arc-
en-ciel sera invité



Résolution finale signée par le
Conseil d'administration
d'article

détails de tous les documents et
événements de rassemblement accessibles
sur le site Web

résolution finale

article accepte de s'installer dans l'immeuble 4001, rue Berri et de rejoindre le pôle artistique selon les conditions suivantes :

- article dispose d'un espace de galerie au rez-de-chaussée qui comprend une vitrine orientée vers la rue Berri et visible de l'extérieur du bâtiment. Un espace de bureau pour l'équipe d'article est relié à ce même espace de galerie.
- Le bâtiment dans son ensemble est entièrement accessible aux personnes en fauteuil roulant et à mobilité réduite et dispose de portes automatiques à l'entrée principale.
- L'accessibilité à de nombreux autres handicaps est incluse dans la conception du bâtiment, y compris, mais sans s'y limiter, des lumières à intensité variable dans tous les espaces, des portes automatiques à l'intérieur du bâtiment dans la mesure du possible, et des systèmes de filtration de l'air HVAC.
- Le conseil d'administration du bâtiment met en œuvre une charte des valeurs qui énonce des engagements anti-oppressifs et que chaque occupant doit adopter en tant qu'organisation.
- Le conseil d'administration de l'immeuble doit élaborer des politiques relatives à la résolution des conflits et à la médiation et définir clairement les conséquences en cas de violation de la charte des valeurs par l'un des occupants.
- Le conseil d'administration de l'immeuble doit réserver un siège à une personne représentant la communauté des personnes handicapées et ayant une voix respectée dans l'élaboration des politiques d'accessibilité de l'immeuble.